

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 14 JUIN 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	6	6 + 4 pouvoirs

Date de convocation 10 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BOUILLET Francis, COLLOT Françoise, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, NICOLLE François, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **CROIX Mylène.**

Représentés : **BERTOUT Emilie à GAURIER Jacques, BREVOT Gérard à COLLOT Françoise, LOYER Gilles à NICOLLE François, PRIEUR Brice à HENRI Pascal.**

Madame VANDERHOEVEN Sylvie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative - reprise des études
N° de délibération : 35_2024

Monsieur le maire informe que Conseil qu'il convient d'intégrer les études aux chapitres 21 / 23 de l'actif de la commune lorsque celles-ci ont été suivies de travaux.

Pour cela, il convient d'ouvrir les crédits d'ordre nécessaires au transferts. A ce jour, 169.052,13 € figurent au compte 203 de la commune.

Il propose donc d'adopter la Décision modificative suivante :

Section d'investissement
Dépenses
041 - 2131 : + 170 000 €

Recettes
041 - 203 : + 170 000 €.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative 041.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 17 juin 2024
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2024.06.20 10:04:53 +0200
Ref:6734315-10090580-1-D
Signature numérique
le Maire